

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 05 décembre 2018 au 20 décembre 2018

SUR UN PROJET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE DIVERS ESPACES DE STATIONNEMENTS ASSOCIÉS À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE DANS LE QUARTIER MALAKOFF A NANTES (RUES DE TCHÉCOSLOVAQUIE, DE MADRID, D'ANGLETERRE, DE HAMBOURG, DE NORVÈGE, D'AUTRICHE, DE HONGRIE, DE SUISSE ET DE CORSE).



RAPPORT D'ENQUÊTE
ET
CONCLUSIONS MOTIVÉES

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
OBJET DE L'ENQUÊTE.....	3
PROCÉDURE.....	6
Désignation du commissaire et organisation de l'enquête.....	6
INFORMATION DU PUBLIC – PUBLICITÉ.....	7
INFORMATION DU PUBLIC – CONSULTATION DU DOSSIER.....	8
PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE- VÉRIFICATION DES AFFICHAGES.....	8
CONTENU DU DOSSIER D'ENQUÊTE.....	9
DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	10
Relevé des avis et observations recueillis auprès du public.....	10
Analyse synthétique des observations.....	12
Conditions réglementaires.....	13
Conditions pratiques.....	13
PLANCHE 1- VÉRIFICATION DES AFFICHAGES.....	15
PLANCHE 2 - CERTIFICAT D’AFFICHAGE.....	21

A) RAPPORT D'ENQUÊTE

PRÉAMBULE

Par délibération n° 2016-113 du 28 juin 2016, le Conseil Communautaire de Nantes Métropole a donné délégation à la Présidente et aux Vice-Présidents pour solliciter l'ouverture d'enquêtes publiques [...] dès lors qu'elles ne relèvent pas de la compétence du Président en vertu d'un texte particulier, approuver le cas échéant les dossiers d'enquêtes correspondants.

Par arrêté n° 2018- 920 du 05 novembre 2018, Madame la Présidente de Nantes Métropole :

- a prescrit une enquête publique préalable au déclassement du domaine public communautaire de divers espaces de stationnements associés à la voirie dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse) à Nantes ;

- et m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête d'une durée de 16 jours consécutifs du 05 décembre 2018 au 20 décembre 2018 inclus.

OBJET DE L'ENQUÊTE

La présente enquête publique concerne un projet de déclassement du domaine public communautaire de divers espaces de stationnements associés à la voirie dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse).

Ce déclassement est nécessaire pour appliquer la politique de stationnement de Nantes Métropole qui désire réaffecter ces emplacements à d'autres usages de stationnement pour lesquels il est nécessaire de les inclure dans le domaine privé communautaire.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision.

PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

Il s'agit du déclassement du domaine public de Nantes Métropole, d'aires publiques de stationnement représentant environ 1000 places de stationnement sur le quartier Malakoff à Nantes.

Le quartier Malakoff Aval, Malakoff Centre et Malakoff Amont comporte 3400 habitants répartis en 1750 logements dont 1350 sont des logements sociaux. Il y a environ 0,6 voiture par foyer et 1500 stationnements publics.

Nantes Métropole a décidé de mettre en œuvre un stationnement réservé aux résidents ainsi qu'un stationnement gratuit limité dans la durée, afin de concilier une offre maximum de stationnement pour les résidents tout en préservant des accès visiteurs.

Ces mesures sont proposées pour répondre aux caractéristiques et contraintes du quartier:

- Une pression en stationnement réelle et croissante sur les quartiers d'habitat social ;
- La présence à proximité d'axes de transports en commun structurants et desservants le centre ville, générant une pression particulière des pendulaires ;
- Une forte densité de logements collectifs construits sans stationnement privatif du fait d'une tension inexistante à l'époque de l'urbanisation ;
- La dimension sociale de ce quartier ;
- Une cohérence globale de la politique de stationnement sur voirie : favoriser le stationnement résidentiel, maintenir l'accès aux visiteurs, dissuader le stationnement de longue durée (ventouse et pendulaire).

De ce fait, il a été décidé une nouvelle organisation du stationnement avec :

- La création de places réservées résidents, marquées au sol accompagnées d'une signalisation verticale, avec délivrance de macarons par les bailleurs sociaux (environ 1000 places).
- La création de places visiteurs (environ 235 places) gratuites mais limitées à 1h30 par horodateur, accompagnées d'une signalisation verticale.
- Le maintien des stationnements libres tout autour du quartier,

La mise en œuvre de cette organisation suppose en termes de foncier :

- Une procédure de déclassement dans le domaine privé de Nantes Métropole des espaces de stationnement résidents ;
- La délégation de gestion de ces espaces par convention aux bailleurs sociaux (Nantes Métropole Habitat, la SAM0 et la Nantaise d'Habitation);
- Les places visiteurs resteront sur du domaine public Métropolitain.

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

La répartition des différents types de stationnements est illustrée ci-dessous



Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

Le nombre de changements de destination des places de stationnement publics est résumé dans le tableau suivant :

Types de stationnements	Malakoff aval	Malakoff centre	Malakoff amont	Total
Stationnements publics actuels	366	252	616	1234
Projet de stationnements résidentiels	301	189	509	999
Projet de stationnements publics visiteurs	65	63	107	235

PROCÉDURE

L'article L.141-3 du code de la voirie routière, modifié par la loi n02010-788 du 12 juillet 2010 définit le cadre juridique des déclassements de voies publiques :

« le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal [.....] Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.[.....] l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale propriétaire de la voie et organisée conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. ».

Selon les termes du rapport de présentation : *« Les emprises à déclasser répondent à la définition des biens dépendant du domaine public. Il convient donc, conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière et conformément à l'article L134-1 du code des relations entre le Public et l'Administration, d'organiser une enquête publique préalable au déclassement. »*

La procédure de déclassement des espaces publics du domaine communal doit être réalisé conformément aux articles L141.2 à L141.4 et R141.4 à R141.9 du code de la voirie routière et aux articles R.134-1 à R.134-32 du code des relations entre le public et l'administration.

Désignation du commissaire et organisation de l'enquête

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

L'arrêté communautaire n° 2018- 920 du 05 novembre 2018, me désigne en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire cette enquête publique, en prescrit l'ouverture et en organise les modalités.

L'enquête, dont le siège est à la mairie annexe de Malakoff 5 boulevard de Berlin à Nantes s'est déroulée du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs.

INFORMATION DU PUBLIC – PUBLICITÉ

Par affichages réglementaires:

L'avis d'enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public a été mis à l'affichage plus de 15 jours avant le début de l'enquête :

- à la mairie annexe de Malakoff 5 rue de Madrid à Nantes ;
- au siège de Nantes Métropole 2 cours du Champ de Mars à Nantes ;
- au pôle Nantes Loire 14 mail Pablo Picasso à Nantes ;
- ainsi que sur les lieux concernés par le projet.

Les 28 affiches apposées sur les lieux étaient visibles depuis l'espace public et l'affichage a été maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique aux endroits illustrés sur la planche 1.

Par insertion dans la presse

Des avis d'enquête publique, insérés par les soins de Nantes Métropole sont parus dans la rubrique des annonces légales des quotidiens « Presse Océan » et « Ouest-France » du 26 novembre 2018 et du 10 décembre 2018.

Par insertion sur le site internet de Nantes Métropole

L'avis d'enquête était également consultable sur le site internet de Nantes Métropole à l'adresse <https://www.notre-territoire.com/enquete/102921>.

Par la tenue d'une réunion publique précédant l'enquête publique

Une réunion publique qui a réuni environ 250 personnes du quartier Malakoff a eu lieu le 15 novembre de 18 h 30 à 20 h 30 au gymnase 4 de Malakoff rue d'Angleterre animée par M.

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

David Martineau , Mme Myriam Nael adjoints de quartier ainsi que deux membres de la maison de quartiers.

Les points suivants ont été développés :

- Présentation du contexte existant : difficultés de stationnement pour les 3400 habitants du quartier dues à la présence importante de véhicules divers d'autres provenances.
- Commentaires sur les résultat d'une enquête entre 2016 et 2018 qui confirme cette situation et donne des valeurs chiffrées.
- Propositions d'aménagement :
 - Création de places de parking « résidents » avec marquage particulier ne pouvant être occupées que par des possesseurs de macaron résident ;
 - Création de parkings « visiteurs » à durée limitée par horodateur et zone bleue
 - Présentation des zones concernées.

Ceci abouti à une proposition d'aménagement de l'espace public lié au stationnement.

- Annonce de l'enquête publique du 5 au 20 décembre 2018.
- Questions réponses avec le public

INFORMATION DU PUBLIC – CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier était consultable sous format « papier »

- à la mairie annexe de Malakoff 5 rue de Madrid à Nantes ;
- au pôle Nantes Loire 14 mail Pablo Picasso à Nantes .

Il était également consultable sous forme dématérialisée sur le site internet de Nantes Métropole à l'adresse https://www.nantesmetropole.fr/institution-metropolitaine/dialogue-citoyen/enquete-publique-prealable-au-declassement-du-domaine-public-quartier-malakoff-urbanisme-101509.kjsp?RH=avis_enquetes

PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE- VÉRIFICATION DES AFFICHAGES

Une réunion préalable , pour définir les conditions de l'enquête, a eue lieu le 01/10/2018 entre le commissaire enquêteur et Mlle Grelaud du Pôle Nantes Loire Service ADS - Foncier - Domanialité.

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

J'ai assisté le 15 novembre 2018 à une réunion publique d'informations animée par Nantes Métropole destinée aux habitants du quartier Malakoff

La visite du site a été effectuée par mes soins le 19 novembre 2018. A cette occasion j'ai pu constater la réalité des affichages sur le site concerné. Des photographies des lieux d'affichages sur place sont données sur la planche 1. Les affiches sont visibles et lisibles depuis la voie publique.

La vérification de la réalité des affichages en mairie annexe de Malakoff, au siège de Nantes Métropole et au pôle Nantes- Loire a été effectuée le même jour.

A l'expiration de l'enquête deux certificats d'affichage, annexés planche 2, ont été établis par Nantes Métropole.

CONTENU DU DOSSIER D'ENQUÊTE

A l'ouverture de l'enquête, le registre a été coté et paraphé par mes soins. J'ai procédé également à l'authentification du dossier d'enquête et de tous les documents reçus en cours d'enquête.

Le dossier mis à la disposition du public se présente sous la forme d'une chemise cartonnée renfermant plusieurs sous-dossiers. Un sommaire se trouve au verso de la première couverture. Le dossier est composé des pièces suivantes :

- Arrêté n° 2018-723 du 5 novembre 2018 de Nantes Métropole prescrivant l'enquête publique et en organisant ses modalités ;

- Notice explicative, indiquant notamment l'objet du projet de déclassement et les raisons pour lesquelles il a été retenu ; la nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert est envisagé ; l'état parcellaire; un plan de situation la mention des textes qui régissent l'enquête publique et la décision pouvant être adoptées au terme de celle-ci ;

- Avis d'enquête publique, reproduction de l'avis mis à l'affichage pour annoncer l'enquête publique ;

- Une copie des articles annonçant l'enquête, parus dans la presse dans la rubrique des annonces légales.

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

Ce dossier est accompagné d'un registre, document à feuillets non mobiles comportant 24 pages numérotées destinées à recevoir les observations du public.

A la clôture de l'enquête, les pièces administratives ont été complétées par le certificat d'affichage, annexés planche 2, délivré par Nantes métropole.

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête a débuté le mercredi 5 décembre à 9 h et s'est terminée le jeudi 20 décembre 2018 à 17 h.

Durant cette période le public pouvait consulter, aux heures d'ouverture, les dossiers d'enquête déposés, l'un à la mairie annexe de Malakoff 5 rue de Madrid à Nantes, l'autre au pôle Nantes Loire 14 mail Pablo Picasso à Nantes et consigner ses observations sur un registre destiné à cet effet en chacun de ces endroits.

Il était également possible pendant cette période d'envoyer ou de déposer un courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie annexe de Malakoff ou bien de formuler des observations par mail à l'adresse dédiée «declassementnantesloire@gmail.com».

Conformément à l'article 7 de l'arrêté municipal, je me suis tenu à la disposition du public, à la mairie annexe de Malakoff :

- mercredi 5 décembre 2018 de 9 h à 12 h

- jeudi 20 décembre 2018 de 14 h à 17 h

A l'expiration du délai d'enquête les registres d'enquête, comportant l'ensemble des observations du public, ont été clos par mes soins.

Relevé des avis et observations recueillis auprès du public

Au total 21 observations ont été recueillies pendant la durée de l'enquête.

Aucune inscription n'a été portée dans le registre déposé au Pôle Nantes-Loire.

Une observation écrite, indicée C1, a été déposée dans le registre de la mairie annexe de Malakoff, au titre des enseignants des écoles Jean Moulin et Henri Bergson.

18 observations ont été reçues par mail. Celles-ci sont indicées CM 1 à CM18. Elles émanent de : CM1 M. Maison ; CM2 M. Lemaistre ; CM3 et CM5 Mme Lotmani ; CM4 Mme

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

Bernard ; CM6M. Thouin ; CM7 Mme Ménager ; CM8 Mme Launay ; CM9 M. Mouraud ; CM10 Mme Picarda ; CM11 Mme Plouviez ; CM12 Mme Emeriau ; CM13 Mme Watrelot ; CM 14 Mme Soyer ; CM15 Mme Godard ; CM16 Mme Giovannelli ; CM17 Mme Daviau ; CM18 Mme Dvias ; le courrier, CM19 de Mme Cadieu est hors délai) Une observation a été envoyée hors délai après fermeture de l'enquête.

Pendant ses permanences le commissaire enquêteur a recueilli les observations orales de deux visiteurs (V1 M. Grayon ; V2 Mme Chassard)

Dépositions verbales du 5 décembre :

V1- M. Grayon Olivier demeurant 2 rue de Suisse. S'informe sur le projet. Il trouve que le stationnement des habitants de son quartier de Malakoff Amont n'est pas particulièrement difficile et que cette mesure de stationnement résidentiel n'est pas spécialement utile dans les circonstances actuelles.

Il reconnaît que cette problématique de stationnement peut se poser sur les îlots de Malakoff Aval et Malakoff Centre, plus proches des nouveaux immeubles de bureau du Mail Picasso mais pas dans son quartier plus éloigné.

Il craint que la gestion des futurs stationnements privatifs concédés aux bailleurs sociaux entraîne à terme des hausses de loyers justifiées par exemple par les travaux d'entretien qu'ils auront à effectuer. Il craint également que les invités extérieurs qu'il aurait à recevoir ne puissent pas trouver de places de stationnement public proches de son domicile comme c'est actuellement le cas.

Pour ces motifs il donne un avis défavorable à l'application de ce projet de stationnement résidentiel sur l'îlot Malakoff Amont.

V2 Mme Chassard Odile demeurant 2 rue d'Irlande.

Elle indique qu'elle est une personne isolée et qu'elle n'a pas de voiture. Elle reçoit régulièrement des visites et elle demande d'avoir le bénéfice d'une place de résident de façon à pouvoir accueillir ses visiteurs dont certains sont très âgés et qui ne peuvent pas user facilement des stationnements publics mis à disposition.

Elle signale également l'insuffisance dans sa rue de places réservées aux handicapés et elle demande qu'il y soit remédié.

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

Elle souhaite également que les mesures qui seraient mise en place soient efficaces pour faire diminuer les incivilités de stationnement qu'elle constate régulièrement.

Aucune déposition verbale le 20 décembre

Courrier reçu :

Tous les courriers reçus par mail ont été imprimés et insérés dans le registre déposé au pôle Nantes-Loire. Ces courriers émanent de personnels de Nantes Métropole Habitat (place Rosa Parks) et des écoles Jean Moulin (rue de Chypre) et Henri Bergson (rue Luxembourg). Ils affirment leur opposition sur la suppression de places de stationnement public au profit de la création de places de stationnement résidentiel . Cette décision, selon eux, les empêchera de venir travailler avec leur véhicule, leur créera de nombreuses difficultés de déplacement et, plus généralement, dégradera sensiblement leurs conditions de vie.

Analyse synthétique des observations

Toutes les déposants à titre personnel ou au nom d'un groupe ou d'une association sont des habitants du quartier ou des personnes qui y travaillent. Ils se sont montrés responsables, conscients des enjeux particuliers et de l'intérêt général et soucieux de conserver un environnement propre à assurer une qualité de vie satisfaisante pour tous les habitants.

Informés de la portée de l'enquête publique de déclassement de voirie, ils ont exprimé en grande majorité leur opposition au projet . Les habitants du quartier s'inquiètent ainsi des conséquences de la diminution des places de stationnement publiques sur leur cadre de vie et sur leurs conditions de travail.

Aucun incident notable propre à fausser les résultats de l'enquête ne s'est produit pendant cette enquête.

Analyse et classement des avis et observations

Parmi les diverses observations, plusieurs reposent sur les mêmes arguments. Le tableau suivant en donne une analyse et un classement synthétique.

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

Avis	Thème	Motifs	par
Défavorable	Aménagement inutile pour la partie amont de Malakoff	Pas de problème de stationnements	V1
		Hausses de loyers	
		Difficultés pour les visiteurs	
Défavorable	Stationnement des personnes travaillant dans le quartier, en particulier ceux de Nantes-Métropole	Manque d'informations préalables sur le projet ; incompréhension de la politique de Nantes Métropole	CM1, CM2, CM6
		Pas de parking réservé pour les employés ou nombre de places insuffisant	R1, CM2, CM10, CM13, CM15, CM16, CM17
	Habitat et des écoles Jean Moulin et Henri Bergson	Ce déclassement de domaine public est contraire à l'intérêt général	CM2, CM12
		Insuffisance de stationnements gratuits par manque d'anticipation des besoins lors de l'urbanisation du quartier	CM3, CM4, CM9, CM10, CM12, CM14, CM15, CM16, CM 18
		Augmentation injustifiée des coûts de trajet	CM4, CM5, CM11, CM12
	Utilisation de véhicules personnels pour des besoins professionnels	R1, CM7, CM8	
Remarques	Besoins particuliers de stationnement	Personne isolée sans voiture mais recevant des visites régulières	V2

Conditions réglementaires

L'enquête publique préalable au déclassement du domaine public communautaire de Nantes Métropole du 5 décembre au 20 décembre 2018, s'est déroulée régulièrement et réglementairement. Toutes les formalités requises par l'arrêté communautaire pour la régularité de la présente enquête relevant de l'autorité organisatrice et du commissaire enquêteur ont été effectuées.

Conditions pratiques

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

Le recueil des observations du public s'est déroulé à la mairie annexe de Malakoff et au Pôle Nantes-Loire de Nantes Métropole.

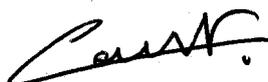
Les conditions d'accueil et d'accès du public ont été favorables, l'organisation matérielle pour la consultation du dossier et le dépôt d'observations par le public a bénéficié du soutien efficace des personnels municipaux et communautaires.

Le rapport ainsi établi et l'ensemble des éléments recueillis au cours de l'enquête, me permettent de disposer d'éléments suffisants pour conclure et formuler un avis sur ce projet.

Conclusions et avis faisant l'objet d'un document séparé.

Fait à La Montagne le 24 décembre 2018

Le Commissaire Enquêteur



Gilbert Costedoat

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

PLANCHE 1- VÉRIFICATION DES AFFICHAGES

situation des 28 points d'affichages (en vert)



Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

PLANCHE 1 (suite)- VÉRIFICATION DES AFFICHAGES



Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

PLANCHE 1 (suite)- VÉRIFICATION DES AFFICHAGES



Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

PLANCHE 1 (suite)- VÉRIFICATION DES AFFICHAGES



Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

PLANCHE 1 (suite)- VÉRIFICATION DES AFFICHAGES



Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

PLANCHE 1 (suite)- VÉRIFICATION DES AFFICHAGES



Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchecoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

PLANCHE 2 - CERTIFICATS D’AFFICHAGE



www.nantesmetropole.fr

**Direction Générale Déléguée
à la Cohérence Territoriale
Département Territoires et Proximité
Pôle Nantes Loire / Services Techniques**
Affaire suivie par Julie GRELAUD
Tél. +33 (0)2 51 86 54 13

Certificat d'affichage

Je, soussigné Michel LUCAS, vice-président de Nantes Métropole, certifie avoir affiché du 16 novembre 2018 au 20 décembre 2018:

- au Pôle Nantes Loire, de façon visible depuis l'espace public,
- et en différents points du site de l'enquête sur le quartier Malakoff à Nantes,

l'avis d'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public, quartier Malakoff à Nantes (rue de Tchecoslovaquie, rue de Madrid, rue d'Angleterre, rue d'Hambourg, rue de Norvège, rue d'Autriche, rue de Hongrie, rue de Suisse et rue de Corse).

Fait à Nantes,
le 20 décembre 2018

Michel LUCAS
Vice-président délégué

Pôle Nantes Loire : Nantes quartiers Centre-Ville, Malakoff, Saint-Donatien et Ile-de-Nantes

NANTES MÉTROPOLE
Toute correspondance doit être adressée à :

Madame la Présidente
Nantes Métropole
44923 Nantes CEDEX 9

Tél. +33(0) 2 40 99 48 48
presidence@nantesmetropole.fr

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

La Présidente de Nantes Métropole

CERTIFIE avoir procédé à l'affichage sur le panneau officiel de Nantes Métropole situé 2 cours du Champ de Mars à Nantes,

durant la période **du 19 novembre au 24 décembre 2018 inclus,**

de l'avis d'enquête publique concernant l'enquête publique préalable au déclassement partiel du domaine public, quartier Malakoff (rue de Tchécoslovaquie, rue de Madrid, rue d'Angleterre, rue d'Hambourg, rue de Norvège, rue d'Autriche, rue de Hongrie, rue de Suisse et rue de Corse) sur la commune de Nantes.

Fait à Nantes

Le... **09 JAN. 2019**

Signature

Michèle GRESSUS
Vice-Présidente déléguée

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchecoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

B) CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR UN PROJET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE DE DIVERS ESPACES DE STATIONNEMENTS ASSOCIÉS À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE DANS LE QUARTIER MALAKOFF A NANTES (RUES DE TCHÉCOSLOVAQUIE, DE MADRID, D'ANGLETERRE, DE HAMBOURG, DE NORVÈGE, D' AUTRICHE, DE HONGRIE, DE SUISSE ET DE CORSE).



Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

Table des matières

RÉFÉRENCES.....	3
OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	4
DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET.....	4
EXPOSE DES MOTIFS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :.....	5
Sur l'opportunité du projet soumis à enquête publique.....	5
Sur la procédure adoptée.....	5
Sur la publicité précédant l'enquête.....	6
Sur le contenu et la composition du dossier.....	7
Sur l'organisation et le déroulement de l'enquête.....	7
Sur la prise en considération des observations du public.....	8
Sur l'inutilité de l'aménagement sur la zone amont du quartier Malakoff.....	9
Sur le manque d'informations préalables sur le projet et l'incompréhension de la politique de Nantes Métropole.....	10
Sur :l'absence ou l'insuffisance de parkings réservés pour les travailleurs sur place ; l'augmentation injustifiée des coûts de trajet ; l'utilisation de véhicules personnels pour des besoins professionnels et sur d'éventuels autres besoins particuliers.....	11
Sur la notion d'intérêt général.....	12
AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :.....	13

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

RÉFÉRENCES

Je soussigné, Gilbert Costedoat commissaire enquêteur

Déclare sur l'honneur:

- que les activités que j'ai exercées au titre de mes fonctions précédentes et en cours ne sont pas incompatibles avec la conduite de cette enquête publique ;
- ne pas avoir d'intérêt personnel susceptible de remettre mon impartialité en cause dans le cadre de cette enquête publique ;

VU, l'arrêté communautaire n° 2018- 920 du 05 novembre 2018 par lequel Madame la Présidente de Nantes Métropole a prescrit une enquête publique préalable au déclassement du domaine public communautaire de divers espaces de stationnements associés à la voirie dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse) à Nantes ;

VU, les avis au public par voie d'affichages et par insertions dans la presse les 26 novembre 2018 et 10 décembre 2018, faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique;

VU, toutes les pièces du dossier regroupant les informations soumises au public sur le sujet précité ;

VU, l'ouverture de deux registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les observations du public, déposés à la mairie annexe de Malakoff 5 rue de Madrid à Nantes et au pôle Nantes Loire 14 mail Pablo Picasso à Nantes ;

VU, la clôture des registres d'enquête par le commissaire enquêteur;

VU, le certificat d'affichage établi par Nantes Métropole;

VU, le rapport du commissaire enquêteur, document séparé en première partie, relatif au déroulement de l'enquête publique et à l'examen des observations recueillies ;

VU les remarques et observations émises par le public, tant sur les registres d'enquête que par courriers ou observations verbales ;

dépose mes conclusions motivées.

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La présente enquête publique concerne un projet de déclassement du domaine public communautaire de divers espaces de stationnements associés à la voirie publique dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse).

Il s'agit du déclassement du domaine public de Nantes Métropole, d'aires publiques de stationnement représentant environ 1000 places de stationnement sur le quartier Malakoff à Nantes.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le quartier Malakoff Aval, Malakoff Centre et Malakoff Amont, comprend 3400 habitants répartis en 1750 logements dont 1350 sont des logements sociaux. Il y a environ 0,6 voiture par foyer et 1500 stationnements publics.

Afin de concilier une offre maximum de stationnement pour les résidents tout en préservant des accès visiteurs, Nantes Métropole a décidé de mettre en œuvre un stationnement gratuit réservé aux résidents ainsi qu'un stationnement gratuit limité dans la durée.

En tant que propriétaire et donc gestionnaire du domaine public, la communauté urbaine a la possibilité de modifier l'affectation domaniale des parkings publics pour des motifs relevant d'une bonne gestion de ces biens ou pour des nécessités d'ordre public.

Cette opération nécessite le déclassement du domaine public de surfaces actuellement affectées aux parkings publics pour les faire entrer dans le domaine privé de la communauté urbaine et ainsi permettre une délégation, par convention, de gestion de ces espaces par des bailleurs sociaux (Nantes Métropole Habitat, la SAM0 et la Nantaise d'Habitation). Le changement d'affectation et le déclassement de ces emprises de voirie appartenant au domaine public permettront ainsi de les intégrer au domaine privé de Nantes Métropole.

Le projet prévoit que les 1000 places de stationnement résidentiel feront partie du domaine privé de Nantes Métropole mais que les places de stationnement visiteurs resteront dans le domaine public de Nantes Métropole.

Le nombre de changements de destination des places de stationnement publics est résumé dans le tableau suivant :

Types de stationnements	Malakoff aval	Malakoff centre	Malakoff amont	Total
Stationnements publics actuels	366	252	616	1234
Projet de stationnements résidentiels	301	189	509	999
Projet de stationnements publics visiteurs	65	63	107	235

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

EXPOSE DES MOTIFS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Sur l'opportunité du projet soumis à enquête publique

Conformément aux dispositions des articles L. 1214-1 et s. du code des transports, les objectifs et principes des politiques de stationnement public sont conçues à l'échelle de l'autorité organisatrice des transports urbains, en l'occurrence Nantes Métropole, et dans le cadre du Plan de déplacements urbains (PDU) .

Celui-ci, relatif à Nantes Métropole, indique en particulier « *Le PDU définit comme objectif la maîtrise de la croissance de la circulation automobile, la baisse de la motorisation des ménages, l'encouragement au recours au vélo et aussi l'amélioration de la qualité de l'espace public.*

Dans ce cadre, le stationnement constitue un levier majeur de la politique de déplacement. Il permet de gérer et de maîtriser les flux motorisés générés par les territoires et les pôles générateurs et d'encourager à l'intermodalité en recourant de manière complémentaire à d'autres services et modes de déplacement. Il permet également d'encourager l'optimisation de l'occupation de l'espace par le véhicule motorisé. [...]

Pour le logement, l'offre de stationnement privé devra être définie en lien avec la motorisation des ménages afin d'encourager les résidents à délaissé plus facilement leur voiture au profit des autres modes de déplacement et d'éviter les effets de report sur les espaces publics. Ces derniers devront être davantage dédiés aux modes doux de déplacement plutôt qu'aux modes motorisés individuels. L'offre de stationnement privé aussi doit prendre en compte les spécificités de la centralité métropolitaine (hypercentre, centre agglomération), la densité et la qualité de desserte en transports collectifs structurants.

En ce qui concerne les bureaux, l'objectif du PDU étant de maîtriser la génération des flux de circulation liés et d'inciter au report modal. Aussi, il définit trois périmètres qui encadrent, selon le niveau de leur desserte en transports collectifs, les normes maximales pour les bureaux. »

J'estime que, conçu dans une perspective d'intérêt général, économique et sociale, qui dépasse les seules logiques de police de la circulation ou services urbains, le projet de conception, d'aménagement et de gestion du stationnement urbain dans le quartier Malakoff peut être considérée comme une politique adaptée à et par Nantes Métropole, destinée à la mise en œuvre des objectifs d'aménagement et de déplacements définis par le Plan de Déplacement Urbain.

La mise en œuvre du projet nécessite donc la désaffectation, le déclassement et la réaffectation de voirie objet de l'enquête publique.

Sur la procédure adoptée

Le déclassement n'est pas une faculté discrétionnaire laissée à l'appréciation de la collectivité propriétaire du bien. Pour être légale, une mesure de déclassement doit en effet être accompagnée de la désaffectation de fait de la dépendance qu'elle concerne. Un bien ne peut être

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

légalement déclassé que s'il n'est plus affecté en fait à la destination d'intérêt général qui était la sienne.

La désaffectation est donc la condition sine qua non du déclassement. Si l'affectation demeure, le bien continue à appartenir au domaine public et son déclassement sera objectivement illégal.

Ceci est confirmé par la rédaction de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Aux termes de ce texte : « *Un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant le déclassement* ».

La procédure de déclassement obéit, d'une façon générale, au principe du parallélisme des formes et des compétences. En d'autres termes, c'est à la collectivité publique propriétaire – et plus précisément à son organe délibérant – qu'il appartient de décider la désaffectation (notion factuelle) et de prononcer le déclassement (acte juridique).

Les voies communales sont protégées par les règles de la domanialité publique, et sont donc des biens imprescriptibles et inaliénables et ces règles ne s'appliquent pas seulement à la voie au sens strict (à la chaussée), mais également à ses dépendances ;

L'article l'article L. 141- 3 du code de la voirie routière dispose que le déclassement de voies communales est précédé d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

En outre que l'enquête doit être organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration et à celles du code de la voirie routière;

Compte-tenu des indications du rapport d'enquête, j'estime que la procédure adoptée pour le déclassement de cette portion d'espace public en vue de son changement d'affectation, est bien adaptée aux circonstances de l'espèce.

Sur la publicité précédant l'enquête

L'avis d'enquête a été porté à la connaissance du public au moins 15 jours avant le début de l'enquête et dans des endroits appropriés par affichages réglementaires et par publication dans la presse. L'avis était également consultable sur le site internet de Nantes métropole

Des affiches au format et portant les indications réglementaires ont été apposées au siège de Nantes Métropole au pôle Nantes Loire de Nantes Métropole, à la mairie annexe de Malakoff 5 rue de Madrid à Nantes et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et dans un rayon suffisant pour permettre l'information des usagers. Toutes les affiches étaient visibles et lisibles à partir de la voie publique. Il y avait en particulier 28 affiches dispersées dans les trois zones concernées du quartier Malakoff, ce qui a permis d'informer les usagers de manière satisfaisante.

L'avis d'enquête était également consultable sur le site internet de Nantes Métropole.

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

Une réunion publique d'information organisée par Nantes Métropole à l'intention des habitants du quartier Malakoff s'est déroulée le 15 novembre 2018 au cours de laquelle l'enquête publique a été annoncée.

J'estime ainsi que la publicité annonçant l'enquête publique, réalisée dans des conditions qui satisfont pleinement les prescriptions du cadre réglementaire et en allant même au-delà de ses exigences, a assuré une information suffisante du public intéressé.

Sur le contenu et la composition du dossier

Sachant que le contenu du dossier doit répondre aux dispositions de l'article R141-6 du code de la voirie routière qui mentionne en particulier le que dossier d'enquête comprend :

- a) Une notice explicative ;
- b) Un plan de situation ;
- c) S'il y a lieu, une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer ;
- d) L'étude d'impact, lorsqu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.

En particulier la notice explicative doit être suffisamment précise sur les motifs, les conditions et la portée de la décision que le conseil communautaire est appelé à prendre de manière permettre au public de disposer d'une information suffisante lui permettant de formuler des observations sur ce projet.

Il s'agit en l'occurrence d'un projet de déclassement d'une portion d'espace public liée à la voirie communautaire pour permettre une opération de réaffectation de ces emplacements pour des stationnements résidentiels et pour des stationnements publics à durée limitée.

L'enquête concerne précisément la seule décision de déclassement qui est soumise à la constitution de garanties destinées à préserver la continuité du service public.

Sachant en outre que le dossier a été conservé complet dans sa totalité, du début jusqu'à la fin de l'enquête ;

J'estime que les informations contenues dans le dossier mis à la disposition du public pendant l'enquête sur le projet de déclassement du domaine public communautaire de divers espaces de stationnements associés à la voirie dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse), sont adaptées à l'objet de l'enquête, sincères, suffisantes et que les conditions réglementaires de présentation du dossier à l'enquête publique ont été remplies.

Sur l'organisation et le déroulement de l'enquête

Considérant les conditions du déroulement de l'enquête telles que décrites dans le rapport d'enquête, conformes aux dispositions des articles R134-5 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et conformes aux dispositions des articles R141-1 à R 141-9 du code

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

de la voirie routière ; ainsi que les mesures suffisantes prises avant le début de l'enquête pour l'information du public ;

Sachant que la période de l'enquête s'insère dans un planning général de réalisation d'un projet global d'aménagement urbain et que le phasage des tâches répond à des impératifs d'organisation , j'estime que la période choisie n'a pas fait obstacle à l'expression du public.

J'ai constaté également que le contexte de l'enquête est particulièrement clair ; que le dossier support de l'enquête semble clair et complet .

J'estime que la durée de l'enquête a permis au public de trouver le temps de s'exprimer et que les conditions matérielles déployées par la communauté urbaine de Nantes Métropole lui ont permis de déposer facilement ses remarques, propositions et contre-propositions .

J'estime ainsi que l'enquête s'est déroulée réglementairement et qu'elle a été conduite en toute transparence permettant la complète information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration de la décision de déclassement de cet espace public susceptible de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voirie communautaire.

Sur la prise en considération des observations du public

Les différentes observations recueillies au cours de l'enquête et indiquées dans le rapport d'enquête, sont synthétisées dans le tableau suivant

Avis	Thème	Motifs	Déposé par *
Défavorable	Aménagement inutile pour la partie amont de Malakoff	Pas de problème de stationnements	V1
		Hausses de loyers	
		Difficultés pour les visiteurs	
Défavorable	Stationnement des personnes travaillant dans le quartier , en particulier ceux de Nantes-Métropole Habitat et des écoles Jean Moulin et Henri Bergson	Manque d'informations préalables sur le projet ; incompréhension de la politique de Nantes Métropole	CM1, CM2,CM6
		Pas de parking réservé pour les employés ou nombre de places insuffisant	R1,CM2,CM10, CM13, CM15, CM16, CM17
		Ce déclassement de domaine public est contraire à l'intérêt général	CM2, CM12

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

Avis	Thème	Motifs	Déposé par *
		Insuffisance de stationnements gratuits par manque d'anticipation des besoins lors de l'urbanisation du quartier	CM3, CM4, CM9, CM10, CM12, CM14, CM15, CM16, CM 18
		Augmentation injustifiée des coûts de trajet	CM4, CM5, CM11, CM12
		Utilisation de véhicules personnels pour des besoins professionnels	R1, CM7, CM8
Remarques	Besoins particuliers de stationnement	Personne isolée sans voiture mais recevant des visites régulières	V2

(*) se reporter au rapport d'enquête pour l'identification personnelle des déposants

Celles-ci sont évoquées ci-après puis chacun des thèmes est commenté par le commissaire enquêteur

Sur l'inutilité de l'aménagement sur la zone amont du quartier Malakoff

Une observation, corroborée lors de la visite des lieux, exprime que la partie amont du quartier (rues de Hongrie, de Norvège, de Suisse et de Corse) offre toujours des places libres de stationnement et qu'il est inutile de modifier les règles actuelles, ce qui serait sans aucun bénéfice d'utilisation pour les habitants qui risquent, au contraire, de voir dans un future proche leurs loyers augmenter.

En premier lieu, je pense qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement dans l'ensemble du quartier car la non prise en compte de la zone amont dans la politique de stationnement aurait vraisemblablement pour conséquence de reporter dans cette zone les difficultés de stationnement constatées actuellement dans les deux autres zones du quartier.

En second lieu, sachant que Nantes Métropole, collectivité territoriale, propriétaire et donc gestionnaire de son domaine, est libre de modifier l'affectation domaniale de ses biens, pour un motif tiré d'une bonne gestion ou pour des nécessités d'ordre public, j'estime que la politique de stationnement et plus généralement celle des déplacements urbains relèvent du cadre réglementaire (code des transports et Plan de Déplacement Urbain annexé au Plan Local d'Urbanisme) qui en l'occurrence n'est pas méconnu par Nantes Métropole, autorité organisatrice; et que le déclassement de voirie consécutif au changement d'affectation des emplacements de parking, dont la fonction est conservée, n'est qu'une conséquence de cette politique.

En prenant en compte tous les usages de l'espace par les véhicules, une telle politique vise à articuler l'organisation des déplacements et le partage de l'espace public urbain. Elle contribuerait ainsi aux objectifs des politiques de déplacements urbains, dans leurs dimensions

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

économiques (efficacité des échanges), sociales (qualité de l'espace urbain) et environnementales (qualité de l'air).

Enfin, pourtant rare en milieu dense, l'espace public est perçu comme gratuit par la majorité des citoyens accréditant l'idée que garer son véhicule dans la rue gratuitement est un droit des usagers, au détriment des autres activités publiques.

Par contre, Il est certain que la création d'un stationnement résidentiel revient à s'approprier l'espace public au bénéfice de riverains qui utilisent un moyen de transport individuel. L'espace public sert alors à ajuster un déficit d'emplacements privés.

L'emplacement résidentiel gratuit et l'avantage économique qu'il va procurer aux utilisateurs habitants du quartier devient ainsi un segment très convoité de l'offre sur le marché du stationnement. A terme l'emplacement résidentiel pourrait être ainsi considéré comme un accessoire lié au loyer par les bailleurs publics.

Je considère que les conséquences de la politique de stationnement définie par Nantes Métropole sont du domaine spéculatif et sont hors du champ de cette enquête publique mais que, pour être mise en œuvre dans des conditions réglementaires, la mise en œuvre de cette politique doit être précédée du déclassement de voirie envisagé.

Sur le manque d'informations préalables sur le projet et l'incompréhension de la politique de Nantes Métropole

La première remarque émane principalement des personnes qui travaillent dans le quartier.

Les habitants, quant à eux, avaient été conviés individuellement à la réunion publique d'information du 15 novembre qui a permis aux élus de quartier de répondre à de nombreuses questions. A cette occasion il a été indiqué que les déplacements pendulaires ont bien été pris en compte dans l'enquête menée par Nantes Métropole entre 2016 et 2018 qui a confirmé la présence de stationnements pendulaires représentant environ 20% des stationnements.

Une information complète était pourtant accessible dans le dossier d'enquête mais il semblerait que les déposants ne l'aient pas systématiquement consultée avant d'exprimer cette remarque.

Quant à la remarque sur la politique de stationnement de Nantes Métropole, il est évident que ce sujet peut être l'objet d'opinions divergentes mais il semble que l'évolution du code des transports fait que le partage de l'espace public présente de nouveaux enjeux. Les autorités responsables sont à présent dans l'obligation de prendre en compte certaines problématiques environnementales et sociales. Le principal objectif est alors de développer des alternatives à l'utilisation de la voiture et par la même occasion de réduire l'espace accordé au stationnement.

J'estime ainsi qu'une information complète sur le projet et ses motivations était accessible pendant toute la durée de l'enquête pour permettre au public de se prononcer sur le déclassement de voirie objet de l'enquête.

Comme indiqué précédemment, les conséquences de la politique de stationnement définie par Nantes Métropole sont du domaine spéculatif et sont hors du champ de cette enquête

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

publique mais que, pour être mise en œuvre dans des conditions réglementaires, la mise en œuvre de cette politique doit être précédée du déclassement de voirie envisagé.

Sur : l'absence ou l'insuffisance de parkings réservés pour les travailleurs sur place ; l'augmentation injustifiée des coûts de trajet ; l'utilisation de véhicules personnels pour des besoins professionnels et sur d'éventuels autres besoins particuliers.

Ces remarques émanent surtout de personnes salariées dans le quartier Malakoff qui expriment leur inquiétude sur la suppression de places de stationnement public au profit de la création de places de stationnement résidentiel. Cette décision, selon eux, les empêchera de venir travailler avec leur véhicule, leur créera de nombreuses difficultés de déplacement et, plus généralement, dégradera sensiblement leurs conditions de vie.

Le principal objectif affiché par le Plan de Déplacements Urbains de Nantes Métropole vise à développer des alternatives à l'utilisation de la voiture et par la même occasion de réduire l'espace accordé au stationnement pendulaire.

À chaque quartier son modèle. Le quartier Malakoff a ses spécificités : densité, présence d'activités commerciales ou tertiaires, taux de motorisation des habitants, disponibilité de places de stationnement sur et hors voirie, espaces publics non destinés à l'automobile, proximité d'une gare, maillage des transports collectifs, etc. Ces caractéristiques, qui ont fait l'objet d'une étude préalable, déterminent « la compétition pour l'occupation de l'espace public », où se superposent le stationnement des résidents, les livraisons, les visiteurs et les pendulaires domicile-travail.

La mise à disposition d'un parking pour les salariés leur offrirait flexibilité et souplesse dans leurs déplacements et les soulagerait d'une partie du stress lié au transport. Cependant, le code du travail n'oblige pas les employeurs à mettre un parking à disposition de leurs employés. Si cette facilité peut sembler naturelle dans certains secteurs géographiques, il s'agit d'un véritable avantage dès lors que, comme dans le quartier Malakoff, le site de travail est en milieu urbain et que les places publiques se font rares.

Depuis le 1er janvier 2018, les entreprises réunissant au moins 100 travailleurs sur un même site doivent mettre en place un plan de mobilité. Ce plan de déplacements doit permettre d'améliorer la mobilité quotidienne des collaborateurs et faciliter l'utilisation des transports en commun, le recours aux modes actifs, au covoiturage ou à des véhicules moins polluants.

Les salariés de Nantes Métropole Habitat (place Rosa Parks) bénéficient d'un plan de mobilité, évoqué par l'un des déposants, qui évalue l'offre de transport existante et projetée, analyse les déplacements entre le domicile et le travail et les déplacements professionnels, comprend un programme d'actions adapté à la situation de l'établissement, un plan de financement et un calendrier de réalisation des actions, et précise les modalités de son suivi et de ses mises à jour.

Dans le cadre des déplacements entre le domicile et le lieu de travail il existe, pour les personnels des écoles Jean Moulin (rue de Chypre) et Henri Bergson (rue Luxembourg), une prise en charge instituée par les décrets n° 2006 - 1663 du 22 décembre 2006 et n°2010-676 du 21 juin 2010. Les frais de déplacement engagés par les personnels de l'éducation nationale pour participer à une réunion, à un stage de formation, à un jury d'examen ou de concours, etc. peuvent

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

également faire l'objet d'une demande de remboursement auprès du rectorat ou le cas échéant auprès de la DSDEN concernée.

J'estime que la solution retenue par Nantes Métropole pour le stationnement résidentiel conditionnera le plus souvent la capacité de répondre aux objectifs d'usage de l'espace public jugés prioritaires et justifie le changement d'affectation à usage résidentiel ou à durée publique limitée de places de stationnement associées à la voirie publique.

Ceci n'exclut naturellement pas des aménagements ponctuels de la part de Nantes Métropole pour répondre à des cas particuliers qui lui seraient signalés.

Sur la notion d'intérêt général

Des remarques soulèvent la notion d'intérêt public (ou intérêt général) qui ne serait pas applicable à l'opération en cause du fait que Nantes Métropole sacrifie des emprises publiques pour satisfaire les intérêts privés de certains résidents.

L'aménagement des conditions de stationnement , constitue une opération prise en application des règles d'urbanisme existantes.

Outre les espaces publics, voirie, propreté et éclairage public, l'aménagement urbain et le développement économique sont deux compétence principale de Nantes Métropole avec celle des grands équipements (transports, télécommunications, sport, etc.). Il s'agit là de responsabilités portées par Nantes Métropole, autorité légitimement investie, fondées en principe sur l'intérêt général.

L'intérêt général est, par nature, rarement consensuel et sa définition résulte d'inévitables confrontations d'intérêts, entre lesquels il faut, en fin de compte, choisir si l'on veut empêcher le blocage de la décision publique. La recherche de l'intérêt général implique, dans l'absolu, la capacité pour chacun de prendre de la distance avec ses propres intérêts. Mais préoccupé avant tout de ses propres finalités, chacun a trop souvent bien du mal à reconnaître et à accepter les enjeux et les buts communs que recouvrent précisément la notion d'intérêt général.

Enfin, l'un des principes de fonctionnement du service public est celui dit « d'adaptabilité ou mutabilité ». Présenté comme un corollaire du principe de continuité, il s'agit d'assurer au mieux, en termes qualitatifs, un service plutôt que de sa continuité dans le temps. Cela signifie que le service public ne doit pas demeurer immobile face aux évolutions de la société et doit suivre les besoins des usagers. Il semblerait que ce soit le cas pour les règles de stationnement qui vont être mises en place dans le quartier Malakoff.

J'estime pour ma part que la notion d'intérêt général a bien été prise en compte pour l'opération globale de réaménagement du stationnement dans le quartier et l'opération de déclassement de voirie qui lui est corollaire.

Commune de Nantes: enquête publique du 5 décembre 2018 au 20 décembre 2018 sur un projet de déclassement du domaine public de divers espaces de stationnements associés à la voirie communautaire dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse)

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

En m'appuyant sur l'ensemble des motivations exposées ci-dessus, je donne un avis favorable au projet de déclassement du domaine public communautaire de divers espaces de stationnements publics destinés à devenir des stationnements résidentiels, dans le quartier Malakoff (rues de Tchécoslovaquie, de Madrid, d'Angleterre, de Hambourg, de Norvège, d'Autriche, de Hongrie, de Suisse et de Corse).

Fait à La Montagne le 11 janvier 2019

Le Commissaire Enquêteur



Gilbert Costedoat